



ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME du VIEUX COURS
11 Rue de Plélo 35000 RENNES
Tel : 02.99.79.62.84
secretariat@ndvc.org

Madame, Monsieur,

Vous désirez pour votre enfant une inscription au collège Notre-Dame du Vieux-Cours.
Voici quelles en sont les modalités :

Conditions générales d'admission dans un niveau :

- ⇒ L'admission en 6^{ème} est décidée par l'équipe enseignante de CM2.
- ⇒ L'avis d'orientation du directeur de l'établissement actuellement fréquenté est demandé pour l'entrée en 5^{ème}- 4^{ème}- 3^{ème}.

L'inscription :

- ⇒ Remettre au secrétariat le dossier d'inscription que vous avez reçu, complété et signé, dans un délai de 15 jours, pour garantir l'inscription.
- ⇒ Un rendez-vous avec le chef d'établissement ou son adjoint, et en présence de votre enfant, sera fixé à partir du mois de novembre, après vérification de la complétude du dossier.
Une circulaire de rentrée sera envoyée fin juin 2025 aux familles des élèves inscrits.

Constitution du dossier

- **La feuille d'inscription** dûment remplie et signée par LES DEUX PARENTS.
- **La convention de scolarisation** dûment remplie et signée par LES DEUX PARENTS.
- **Un chèque de 100 € correspondant à :**
 - **30 €** pour les frais d'inscription et de dossier.
 - **70 €** d'acompte sur les **frais de scolarité**. Cette somme est déduite de la facture annuelle.
Les frais d'inscription restent acquis à l'établissement.
En cas d'annulation d'inscription avant le 30 juin, l'acompte peut être remboursé sous certaines conditions : déménagement, évènement familial majeur, autre motif légitime accepté par le Chef d'établissement. Passé cette date, plus aucun remboursement ne sera possible sauf situation exceptionnelle.
- *Si vous souhaitez mettre en place un prélèvement mensuel pour la première fois ou en cas de changement de vos coordonnées bancaires : la demande de prélèvement bancaire ET un relevé d'identité bancaire RIB/IBAN (RIB de chaque payeur en cas de payeurs multiples).*
- **Une photo d'identité** à coller sur la fiche d'inscription.
- Une **PHOTOCOPIE** du livret de famille (pages des parents et de l'élève concerné).
- Dans la situation de parents séparés, **l'extrait du jugement** certifiant la garde de l'enfant à l'un et/ou l'autre parent.
- **Pour l'entrée en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}** la photocopie des bulletins trimestriels de l'année précédente et de l'année en cours.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Chef d'Etablissement
Nicolas VALLOIS